

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2009

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 27 février 2009 à 20h30.

Présents :

M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Excusée : Mme Marie-Anne VIALATTE (procuration donnée à M. Denis CLAIR)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2009
- Délibération subvention agence de l'eau
- Schéma directeur eau potable
- Subvention association REZOZEN
- Enduro châtaignes
- Nouvelles directives pour le FCTVA
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2009

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATION SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable susceptibles d'être subventionnés par le Conseil général et l'Agence de l'Eau, le Maire propose une délibération pour autoriser le Conseil général à percevoir pour le compte de la commune les subventions qui lui sont attribuées par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil général s'engage ensuite à les reverser à la commune.

Cette mesure est obligatoire pour pouvoir percevoir les subventions de l'Agence de l'Eau

Adoptée à l'unanimité.

3 – SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

une première consultation auprès de 3 bureaux d'études a été faite pour un schéma directeur qui permettrait d'étudier les possibilités d'amélioration et de traitement de l'eau potable (études bactériologies et traitement du baryum) conformément aux directives de la DDASS.

Sur les trois bureaux d'études consultés, deux n'ont pas répondu et un a fait savoir que son planning était trop chargé.

Deux autres bureaux d'études ont été sollicités : Poyry et Rhône Cévennes Ingénierie. L'analyse de leurs offres est en cours. Le Maire précise que le montant de leurs devis s'élève à environ 50.000 € TTC chacun et que ce schéma directeur est subventionné à 80% par le Conseil général et l'Agence de l'Eau.

4 – SUBVENTION ASSOCIATION REZOZEN

Une demande de subvention a été effectuée par l'Association REZOZEN dont les statuts ont été déposés en mairie. Le but de cette association est de favoriser l'accès à Internet à haut débit sur les versants de Pranles et St Etienne de Serres côté Auzène.

Plusieurs conseillers tiennent à souligner que cet accès Internet associatif concerne seulement une dizaine de foyers sur un secteur géographique limité et ne peut donc pas profiter à l'ensemble des habitants de la commune.

Toutefois, la subvention de 77 € (au même titre que les autres associations de la commune) est accordée à l'unanimité.

5 – ENDURO DES CHATAIGNES

Une spéciale en terrain privé est prévue sur la commune le 19 avril prochain, avec l'installation d'une buvette par l'Amicale Laïque.

Il y aura un constat effectué par des élus avant et après l'épreuve pour d'éventuelles réparations si des dégradations sont constatées sur les chemins communaux.

Le circuit est expliqué aux membres du Conseil.

6 – NOUVELLES DIRECTIVES POUR LE FCTVA

Le gouvernement a mis en place un plan de relance économique. Une des mesures concernant les collectivités territoriales propose de favoriser l'investissement en 2009 en effectuant un versement anticipé du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) des années 2007 et 2008.

Pour cela, les collectivités qui le souhaitent peuvent s'engager à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 à partir des données de références calculées sur la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs des années 2004 à 2007. Il suffit d'une augmentation d'un euro pour bénéficier de la mesure.

Actuellement, si la commune effectue des travaux, elle récupère la TVA deux ans après. Avec cette mesure, elle pourrait récupérer :

Si Convention signée avec l'Etat		Si Convention non signée	
Année	Récupération TVA	Année	Récupération TVA
2009	2007 + 2008	2009	2007 + 2008
2010	2009	2010	0
2011	2010	2011	2010

Le maire propose donc de passer une convention avec le Préfet qui engage la commune à augmenter d'au moins 1 euro en 2009 ses dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne des dépenses constatées des années 2004 à 2007.

Il s'agit ensuite de prendre une délibération qui :

- prend acte du montant de la moyenne des dépenses 2004 à 2007 soit : 125.337 €
- décide d'inscrire au budget une somme supérieure d'au moins 1 euro soit au moins 125.338 €
- autorise le maire à signer la convention

Adoptée à l'unanimité.

7 – DIVERS

WC église

Le maire et l'adjoint délégué aux travaux ont rencontré une personne mandatée par la Paroisse, qui a confirmé que cette dernière céderait à la commune le garage attenant à l'église à condition d'y installer un WC public. Mais la Paroisse ne souhaite pas s'engager dans des travaux ni dans un entretien régulier.

Le débat s'installe surtout sur la problématique de l'entretien périodique et régulier de ces toilettes publiques qui seraient entièrement à la charge de la commune.

Le problème sera revu ultérieurement.

Elections cantonales

Le canton de Privas est appelé aux urnes pour des élections cantonales, suite à la démission du conseiller général, les dimanche 22 et 29 mars 2009.

Un tableau de permanence des élus est établi pour tenir le bureau de vote.

Travaux sur le réservoir de St Jean

L'installation de la lyre dans le réservoir de St Jean est effective depuis le 26 février.

Chaudière ancienne école

Les demandes de subvention vont être examinées par la commission départementale le 6 mars et la commission régionale le 26 mars.

Les travaux d'installation débuteront à l'issue de ces commissions, après accord.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 27 mars 2009 à 20h30.

La séance est levée à 22h30.